



Réunion du conseil municipal de Combours
Vendredi 5 juin 2026 à 19h00
Mairie de Combours, salle du conseil

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Tous les 3 ans, le Sénat est renouvelé par moitié. En 2026, les 4 sénateurs et sénatrices d'Ille-et-Vilaine sont concernées. C'est un collège électoral restreint qui élit ces représentants. Ce collège est composé des sénateurs, députés, conseillers régionaux et départementaux du département ainsi que de délégués parmi les conseillers municipaux.

Le conseil municipal réuni le vendredi 5 juin dernier était invité à désigner ces délégués par le vote. À Combours, 15 délégués titulaires et 5 suppléants étaient à élire au scrutin par liste.

Du côté de Combours Autrement, Corentin Gaillard et Gwenaëlle Chenot ont été élus titulaires, Bruno Charles suppléant.

PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX : UNE MEILLEURE LISIBILITÉ DES VOTES POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION

Suite à une demande formulée par les élus Combours Autrement, les procès-verbaux seront désormais plus précis dans les annonces d'approbation des décisions.

En effet, lors de délibérations adoptées malgré des abstentions, il sera dorénavant précisé que la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Cela permet de sous-entendre plus fort que des abstentions sont possibles, le détail des votes étant lui aussi indiqué dans le registre des délibérations.

Nous rappelons au passage que toutes les délibérations et procès-verbaux des conseils municipaux sont recensés sur le site web de la Ville de Combours, ainsi que sur le nôtre :

<https://combours-autrement.com/les-decisions-du-conseil-municipal-de-combours/>

courriel : combours.autrement@etik.com
facebook : [combours.autrement](#)
site web : combours-autrement.com



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE (SDAHGDV) 2026-2032 : LA MAJORITÉ REFUSE DE RÉFLÉCHIR

Le SDAHGDV est un document élaboré conjointement par l'État et le conseil départemental. Il coordonne les actions locales relatives à l'accueil des gens du voyage et est arrêté pour une durée de 6 ans. Le dernier schéma arrivant à échéance, une révision est nécessaire et le conseil municipal était invité à donner un avis sur celle-ci.

En particulier, nous y lisons à propos de l'aire de Combours dédiée à l'accueil temporaire et située auprès de la route de Rennes :

- qu'elle remplit son rôle d'aire de passage ;
- que son taux d'occupation est compris entre 96 % et 100 % depuis 2022.

Le projet de révision du schéma prévoit ainsi « *d'engager une réflexion sur la taille de l'aire de Combours* », ce que la majorité refuse ! Celle-ci a invité le conseil municipal à donner un avis favorable au projet de révision « *sous réserve que l'engagement d'une réflexion sur la taille de l'aire de Combours (...) ne soit pas retenu* ».

Face à cette proposition, nous avons déposé un amendement réécrivant la délibération pour donner un avis favorable au schéma sans réserve. Si l'enjeu est d'aboutir à des conditions d'accueil cohérentes avec la demande, acceptons d'engager une réflexion !

Nous avons rappelé à M. le Maire son engagement à exercer son mandat « *dans une logique de réflexion scientifique, où prime (sic) le doute et l'humilité* » (communiqué de presse, 21/03/2026).

Malgré cela, notre amendement a été rejeté, et la réflexion bel et bien refusée.

CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE PAULINE KERGOMARD DU MARDI 2 JUIN : COMBOURG AUTREMENT DÉNONCE LE COMPORTEMENT INACCEPTABLE DE JOËL LE BESCO

Il n'y a pas que les conseils municipaux dans la vie municipale, il y a aussi les conseils d'école.

En amont du dernier conseil municipal, nous avons été alertés par les représentants des parents d'élèves de l'école maternelle publique. Une mobilisation regroupant une soixantaine de parents et enfants avait lieu devant la mairie. En cause : le comportement et les propos du maire Joël Le Besco lors du dernier conseil d'école. Voici certains des propos relatifs aux projets pédagogiques des enseignantes qui nous ont été rapportés :

- « *Ça ne m'intéresse pas* » ;
- « *Je n'ai rien à faire ici* » ;
- « *Ça fait vingt minutes que j'écoute des broutilles* » ;
- « *Une classe ferme dans cette école et vous papillonnez* » ;

- « *Vous feriez mieux de vous occuper correctement des enfants* ».

Deux articles revenant sur cet épisode ont par ailleurs été publiés, l'un dans Le Pays Malouin le jeudi 11 juin 2026, l'autre dans Ouest-France le mercredi 17 juin 2026.

Les élus et le collectif Combours Autrement ont évidemment été sidérés par la description qui nous a été faite de ce conseil d'école surréaliste.

Nous condamnons fermement ces propos et ce comportement. Ceux-ci sont absolument insupportables et intolérables, a fortiori de la part d'un maire.

Ils sont par ailleurs symptomatiques du caractère brutal et patriarcal de l'exercice du pouvoir à Combours depuis 25 ans.

Nous apportons notre soutien total aux équipes enseignantes et du périscolaire, dont nous saluons le travail et l'engagement remarquables. Nous soutenons également les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes, à qui le maire se doit de proposer les meilleures conditions possibles pour apprendre, grandir et s'épanouir à l'école publique.

Nous appelons enfin les élus de la majorité à se désolidariser du comportement violent et méprisant de Joël Le Besco, comme le leur proposent les représentants des parents d'élèves dans le courrier qui leur a été remis avant le dernier conseil municipal.

Il est urgent que cela cesse !

courriel : combours.autrement@etik.com
facebook : [combours.autrement](https://www.facebook.com/combours.autrement)
site web : combours-autrement.com

